L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS ;

JEUDI MATIN, 5 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LA FIANCÉE DE LA MER

HISTOIRE VÉNITIENNE.

Par Emmanuel Gonzalès.

VIII.—Suite.

QU'IL NE FAUT PAS ÉCOUTER LES MESSAGERES D'AMOUR.

— C'est faux !.... on a menti !.... Il est innocent !

— Est-il venu à mon logis ? reprit le père irrité ; l'as-tu revu ? A t il osé me demander grâce ? où est-il à cette heure ?.... Oh ! si je le voyais paraître devant moi....

— Vous l'accuseriez de déloyauté en face, n'est-ce pas, mon père ? Je lui dirais, moi : Pourquoi répondre ? Je crois en vous, Valeriano.

— Ainsi, dit Bartolomeo frémissant, tu as conservé un tel amour pour cet indigne amant que tu braves ton père, comme s'il inventait des mensonges contre Valeriano Cyani ? Mais ce fier patricien n'aura pas la hardiesse de répondre si vertement à Azan Joannice.

— A quoi bon essayer de se justifier devant vous, qui parlez en juge prévenu et inexorable, répliqua la jeune fille. S'il m'aime, il doit se taire jusqu'à ce que votre colère soit apaisée.

— Oh ! il t'écoutera pieusement, et, craignant d'être convaincu d'imposture, il ne viendra pas.

Une ombre se leva brusquement, brisant les branches du lentisque, et Valeriano, pâle, effaré, furieux, se dressa devant Bartolomeo da Ponte.

— Si vous m'aviez invité à votre fête, maître, j'y serais venu, dit-il d'une voix éclatante.

— Cyani dans mon jardin ! s'écria le marchand. Qu'elle au face !

Il était, à la fois exaspéré et frappé d'étonnement.

— Ah ! malheureux ! ajouta-t-il, vous abusez de la candeur de mon enfant !

— N'outragez pas davantage votre fille ! dit le noble.

— Ah ! c'est toi, beau champion, qui la défends contre son père !.... Tu me crois donc bien crédule si tu espères me tromper par cette grossière comédie !

— Ne m'avez-vous pas permis, Bartolomeo, d'avouer mon amour à Giovanna !

— Oui, quand tu me faisais croire que pour toi le Sénat dérogerait aux lois qui interdisent la race des familles patriciennes avec les plébéiens. J'étais alors un marchand riche comme un roi ; aujourd'hui je ne suis qu'un marchand ruiné par votre faiblesse ou votre complicité.

— Encore ce mensonge, dit Valeriano désespéré. Que n'ai-je fait périr sous le bâton ce misérable Joannice, arsenal de calomnies !

— Ah ! le patricien jette son masque, dit Azan.

— Trève d'explication ! reprit Da Ponte. Je ne veux pas prêter à rire aux curieux et aux envieux. Espérez-vous, messer Cyani, qu'après le succès de votre ambassade le Sénat soit disposé....

— Qu'importe ! interrompit Valeriano, nous quitterons Venise.

— Fort bien ! fit le marchand avec une froide moquerie. Et vous courrez le monde en chevalier errant, traînant votre princesse en croupe, comme les paladins de l'empereur Charlemagne, pour quêter à l'aventure gîte et fortune.

— Il me reste les débris de mon patrimoine.

— Aujourd'hui même, dit froidement Joannice, le Sénat a séquestré vos biens, illustre Cyani, et la porte de votre palais a été scellée par ordre du Conseil des Dix. Vous pouvez dormir à la belle étoile jusqu'à ce que vous deveniez dangereux en restant libre.

Le patricien accablé laissa tomber ses bras inertes et dit :

— Que la République me juge donc, j'attendrai.

— Mais moi, je vous juge sans délai, audacieux jeune homme, reprit le marchand. Vous ne m'arracherez pas ma fille comme mes trésors. Sortez de mon logis.

Giovanna se jeta suppliante aux pieds de son père.

— Vous me brisez le cœur !

Da Ponte haussa les épaules.

— A-t-il donc jeté un charme sur toi, ce galant qui revient du pays où s'élaborent les poisons et les sortilèges ? A-t-il appris des Grecs les mots perfides qui font désobéir les filles à leurs pères ?

Et il ajouta avec rage :

— Si je n'étais un vil plébéien, c'est l'épée à la main que je chasserais ce traître.

— Me chasser ! dit Cyani, dont les yeux brillèrent d'indignation ; mais il se contint. Pour elle je dois tout souffrir.

— L'hypocrite ! fit Bartolomeo. Je te prends à témoin, Azan, toi-même, mon ancien serviteur qui m'affectionnes plus que ce lâche scoundrel.

— J'étais habitué à vous aimer et à vous respecter comme un père, répliqua le noble patricien par un dernier effort de volonté, et vous m'accablez sans miséricorde, sans justice...... Ah ! je le jure devant Dieu, je n'ai pas mérité cet affront !

Dites cette grâce, messer Valeriano. Un père se conduit toujours en homme miséricordieux et juste quand il accorde à celui qui s'est introduit furtivement dans sa maison la faveur d'en sortir par la porte. Azan, ajouta-t-il, montrez le chemin à l'illustre Cyani. Et vous, Giovanna, remontez dans vos salles, ou mes frères nous cherchent et s'étonnent de notre absence. Essuyez vos larmes. Forcez votre visage à sourire. Que nul ne puisse soupçonner ce qui s'est passé ici. Il s'agit de notre honneur, chère enfant, et si ce patricien vous aime, il doit tenir à ce que votre réputation reste sans tache.

— Soyez obéi, maître Bartolomeo, répliqua Cyani navré de douleur. Et vous, Giovanna, ayez foi que je confondrai mes ennemis, mais que les tortures mêmes n'arracheraient pas de mon cœur un amour qui est ma lumière et ma vie.

La jeune fille, anéantie, brisée, sans voix, le regarda s'éloigner suivi du Dalmate, qui cachait mal sa joie sous une apparence froide et impassible.

IX

UN NID DE MISÉRABLES.

Venise la rieuse grelottait d'épouvante depuis quelques jours sous l'influence de bruits mystérieux et étranges. Comme les oiseaux qui annoncent la tempête, des agens inconnus, mendians et vagabonds, répandaient ces vagues prédictions de malheur plus sinistres que le danger. La politique secrète et tyrannique de la Seigneurie augmentait l'inquiétude générale. Il était avéré que plusieurs hommes du peuple, parmi les meilleurs marins, parmi les plus beaux, les plus jeunes et les plus forts, avaient disparu. Les rassemblements étaient défendus, les rondes de nuit se multipliaient. Nul ne devait sortir de son logis après dix heures du soir, à moins d'être muni d'un ordre signé d'un procurateur et armé d'une torche. Nul ne devait réunir plus de trois fois la nuit, avait ordonné à tous les habitans de livrer les leurs à l'Arsenal, on levait en toute hâte des troupes pour la guerre qui allait être déclarée au déloyal Manuel Comnene.

Sur un banc de sable de la lagune, dans la direction de Chioggia, on voyait alors trembler au vent, comme un chateau de cartes, une vieille maison de bois bâtie sur pilotis avec des carcasses de barques et quelques poutres de mats grossièrement équarris, couverte de toile goudronnée qui déchirait sous un manteau de plantes grimpantes, et meublée de filets, d'avirons et de toutes sortes d'engins de pêche.

Le vendredi qui suivit la fête donnée par le roi des marchands, dans cette cabane gisait, sur un grabat d'algues et de varechs, une vieille femme à moitié paralysée, qui promenait autour d'elle des regards inquiets.

— Ma douce Vierge ! murmurait-elle, que je souffre ! Et il ne revient pas. Oh ! j'ai peur, ma mignonne. S'il ne rentrait pas cette nuit ! La voisine Francesca m'a dit qu'il se passait des choses horribles. Bien des gondoliers et des pêcheurs ont disparu. Par qui ont-ils été enlevés ! Quel est le maudit sorcier qui vole à nos pauvres familles leur gagne pain.

L'enfant à qui s'adressait la malade était sa fille Béatrix, la petite chanteuse d'*allegro ma non*... Elle répondit vivement :

— Mère, Orseli le Taureau est trop fort et trop courageux pour que les rôdeurs nocturnes osent l'attaquer.

— Hélas ! Beatrix de mon cœur, ne sais-tu pas que dix lâches sont plus forts qu'un Roland ; dix lâches ! un géant ! soupira la vieille Nunziata. Pauvre Orseli, il est aussi bon et aussi beau que vaillant, mais il ne peut gagner assez pour toute la famille. Je suis malade, tu dois me garder, et les enfants sont trop petits pour travailler.

— Mère, dit la petite Béatrix, nous vendrons, s'il le faut, la bague de la signora Giovanna ; elle est si généreuse et son père est si riche !

— Non ! non ! fit Nunziata. Ne t'avise pas de recevoir l'aumône. Orseli sait travailler. Nous ne devons prier que la Madone, à elle seule nous pouvons demander la charité sans honte.

Elle fixa ses yeux suppliants sur une statuette de la Vierge, encadrée de fleurs dans une niche de bois sculpté, et illuminée par une lampe de bronze, à forme étrusque, qui éclairait la cabane.

— O Marie, étoile de la mer ! dit-elle d'une voix fervente, vous qui bercez notre doux Seigneur Jésus dans vos bras, et qui protégez les mères, défendez-nous ! Que diriez vous, Madone, si Satan, le mauvais ange, vous enlevait le Bambino !

Tout à coup elle s'interrompit :

— Tiens, regarde, Beatrix, ajouta-t-elle un peu effrayée, et en baissant la voix, est-ce une illusion ? Non ! la Vierge a bien remué les yeux et la tête.

— Je ne crois pas, mère, dit naïvement la petite chanteuse, car c'est une image de pierre !

— Sotte ! répliqua la vieille avec une sorte de pitié, pour ton ignorance, tu ne connais donc pas les miracles que font les saints ? Elle a remué, te dis-je. Ton frère rentrera cette nuit. Ah ! nous le garderons bien !

— Bien ! Il se gardera bien tout seul, s'écria le robuste gondolier en ouvrant brusquement la porte de la cabane, et il entra d'un air assez rébarbatif. La vieille Nunziata sourit et remercia pieusement la Vierge les mains jointes.

Les trois enfants qui dormaient dans un coin pour oublier la faim se réveillèrent aussitôt et se groupèrent autour de leur grand frère avec de bruyantes démonstrations de joie. Ils se jetèrent dans ses bras, à son cou, et le plus petit se cramponna à ses jambes. Orseli secoua doucement cette grappe importune d'affamés.

— Misère ! le ciel est sourd et la mer mauvaise aux besogneux, dit-il d'une voix rauque. Qu'allons-nous devenir ? mon filet est vide ou à peu près. Et ne parle-t-on pas d'une nouvelle taxe pour le poisson ? Pauvre Béatrix, tu seras même forcée de payer la taxe pour avoir le droit de chanter sur la place ou dans les rues.

— Il faudra donc recourir à notre dernière ressource, aux Cyani, hasarda la vieille femme.

— Les Cyani sont ruinés, répliqua brusquement le Taureau. Valeriano sera peut-être obligé de demander asile à sa nourrice ; on le regarde comme un traître à la république. Tout cela, parce qu'il a joué de malheur.

— Mon Valeriano, un traître ! fit Nunziata consternée.

Les enfants commencèrent à gémir et à soupirer ; ils avaient bien faim, mais ils n'osaient regarder leur grand frère, qui détournait les yeux de ce triste groupe.

— Faudra-t-il donc voler pour nourrir cette couvée ! dit-il à voix basse.

Puis il les gronda pour cacher sa douleur.

— Taisez vous et soyez tranquilles. Les Cyani viennent la nuit enlever les enfants qui pleurent.

Nunziata tendit sa main sèche et ridée à son fils.

— Enfin tu es revenu, Orseli ; ne blasphème pas. J'avais bien peur. Tout le quartier est en alarme. Parle-t-on de nouveaux malheurs ?

— Oui, mère. Encore dix pêcheurs de disparus dans la lagune. Toutes les femmes pleurent, crient et se lamentent. Peut être, ajouta-t-il en essayant de rire, avez-vous peur qu'aucune d'elles n'ait été enlevée en même temps.

— Prends garde, mon Taureau, dit la paralytique en lui montrant Béatrix ; il ne faut pas plaisanter ainsi aux oreilles des jeunes filles.

— Oh ! je n'en ai guère envie, Nunziata, reprit Orselli, qui sentait une larme grossir au coin de sa paupière ; je cherche à m'étourdir, voilà tout. Je me sens pris de rage en vous voyant couchée sur ce grabat de misère, sans un quattrino pour payer un médecin et ses drogues. Et pourtant vous avez été une vaillante mère, assez votre vie à la peine pour donner la becquée à vos petits. Il faut que vous ne guérissiez pas parce que vous êtes pauvre.

— Ne blasphème pas, cher fils ! Dieu ne t'a-t-il pas donné un cœur hardi et des bras robustes ?

— A quoi bon, si la besogne chôme ou si le Sénat met une taxe sur ma pêche ! reprit-il en fronçant les sourcils. Je me suis endetté jusqu'au cou, et si nos créanciers n'ont pas pitié de notre détresse, on vous jettera avec votre nichée sur le sable de la lagune et on me traînera en prison. Vous mourrez en priant Dieu, mais vous mourrez. Les enfans crieront la faim et seront peut être envoyés à l'hospice. Béatrix, notre mignonne, poursuivit-il en regardant la blanche petite créature d'un air attendri, est trop jolie pour maigrir sur les dalles de Saint Marc.

— Tais-toi, Orselli, dit l'enfant, dont une rougeur soudaine empourpra les joues, tais-toi !

— Pourquoi donc ! ne seras-tu pas bien heureuse de devenir la maîtresse d'un patricien qui t'attachera au cou un collier marqué de son nom comme à sa chienne favorite ?

— Mon frère, perds-tu la raison ? hasarda Béatrix. Me crois-tu capable ?......

— Tu es une femme, répliqua brusquement le gondolier. Après tout, ces nobles ne sont-ils pas des rois dont nous serons toujours les bêtes de somme ?

— Ne t'irrite pas contre moi, cher fils, dit la vieille chrétienne résignée ; mais, suivant ma raison, Dieu a voulu qu'il y eût des sujets et des princes, des plébéiens et des patriciens comme des nègres et des blancs.

— Ce n'est pas juste, Nunziata, non, ce n'est pas juste ! répliqua Orselli avec colère.

— J'ai bien faim, mère, dit un petit bloudin tout sérieux que Béatrix berçait dans ses bras en chantonnant pour l'endormir.

— Vous entendez, Nunziata, reprit le Taureau en frappant le mur de la cabane d'un coup de poing qui effraya l'enfant et le fit taire. Je ne suis pourtant ni un paresseux, ni un ivrogne, ni un lâche, et je dois entendre ces plaintes du bambino. N'est-ce pas à faire maudire le jour de ma naissance !

— Et peut-être la mère qui t'a engendré pour souffrir, répondit la paralytique d'un ton sévère et douloureux.

— Je n'ai pas dit cela, Nunziata, non, en vérité, reprit il confus et embarrassé ; mais en fin ces cris d'enfant me déchirent le cœur. Si je vous manquais tout à coup, si je disparaissais comme mes compagnons, que deviendriez-vous pauvres gens ? La pâture des poissons de l'Adriatique.

Et il éclata d'un rire amer et désespéré.

La mère retomba anéantie sur son grabat mais Béatrix s'avança avec sa petite moue sérieuse vers le misérable et lui dit :

— Mon frère, on t'appelle Orselli le Taureau, et vraiment si tu es fort comme le taureau, tu es aussi entêté comme lui. Ne sais-tu pas que je mets toute ma confiance en Giovanna da Ponte et qu'il y a encore des âmes charitables à Venise ? Son père Bartolomeo n'est-il pas le protecteur des gondoliers ?

— Mais l'ancien syndic a été, lui aussi, touché par le vent de malheur, répliqua Orselli avec impatience. Ne sais-tu pas à ton tour que ce diable incarné, cet l'ecoque impérial, Manuel Comnene, a capturé ses huit vaisseaux ? Peut-être, malgré sa fête magnifique, Bartolomeo est-il entièrement ruiné par cette trahison !

— N'importe, fit Béatrix, la signora ne m'abandonnera pas ; elle est bonne, et d'ailleurs elle sait que je suis la sœur de lait de Valeriano Cyani.

— Tu as tort d'avoir confiance aux riches, reprit-il, mais vois comme notre mère pâlit, mignonne. Vois ces pauvres petits qui se serrent les uns contre les autres et dont les yeux laissent couler silencieusement de grosses larmes. Non, je ne supporterai pas plus longtemps ce spectacle. Je vais sortir malgré l'ordonnance de la Seigneurie et chercher un peu d'aide chez les pêcheurs de Saint Biasce. S'ils sont aussi gueux que moi, eh bien ! nous tendrons la main, ajouta-t-il avec un sourire amer ; mais nous la tendrons au Sénat et au doge. Le doge n'est-il pas notre père ? Un père doit nourrir ses enfants.

— Ne brave pas l'ordonnance, grand frère, dit Béatrix en se plaçant devant lui ; j'irai moi même chez la signora Giovanna.

— Reste auprès des petits, répliqua brusquement le Taureau. Nunziata a besoin d'une gardienne. Que puis-je, moi, un homme d'aviron ! pas même la retourner sur son grabat sans la faire crier.

Il tira de dessous un tas de varechs un large coutelas esclavon et le cacha dans la manche de sa courte tunique bleue.

(A continuer.)

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER,

65............RUE TOULOUSE............65

Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. Donnera également toute son attention à la location des maisons et magasins.

4 jan—

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix, pour comptoirs à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre ensemble un fort lot de pin jaune pour planchers et parquets.
ALEX. McCONNELL,
13 juin—1 an. rue Carondelet No 134.

Champagne! Sparkling Moselle!

CHAMPAGNE carte blanche de Bouche Fils & Co., Mareuil. Sparkling Moselle de Burgeff & Co., Hochheim, deux marques célèbres en France et aux Etats-Unis.
A vendre par PAUL ADOUE & CO.,
5 juin—6m. Seuls agents, 27 rue Toulouse.

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin. Les ordres pour importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables.
AUGUSTE COUTURIÉ,
5 janv—1an. No 77 rue Vieille Levée.

LONDON & LANCASHIRE
FIRE INSURANCE COMPANY.

(Compagnie d'Assurance de Londres et de Lancashire.)

CAPITAL.............$5,000,000.

R. G. MUSGROVE, agent général.

63.......Carondelet.......63. 13mars

Société de Bienfaisance des Capitaines de bateaux à vapeur.

Nouvelle-Orléans, 22 juillet 1867.

LA résolution suivante a été adoptée, aujourd'hui, par la Société de Bienfaisance des capitaines de bateaux à vapeur :

"Il est résolu, qu'à partir du 1er septembre 1867, à bord de tout bateau à vapeur qui naviguent sur le fleuve Mississippi et ses tributaires chargeant vingt cinq pour cent de fret de plus pour la cote coton qui sera payé [illegible] au bénéfice de la Société et pour le complètement recouvert de la part des capitaines."
C. T. REEDER, secrétaire.
25 juil—2m

Les Cercles en Fer de Fassmann

POUR LES

BALLES DE COTON.

LES soussignés ont conclu des arrangements qui leur permettent de répondre à la demande de cercles en fer.

Outre le CERCLE DIAMANT et le CERCLE A BOUTON, de Fassmann, si généralement employés, ils offrent maintenant un CERCLE ALLIGATOR dont les dents sont disposées de telle sorte qu'elles embrassent le cercle dès que la balle cesse de subir la pression et la retiennent sans qu'il glisse.

Ces cercles sont si simples que n'importe qui peut les attacher aux balles de toutes les grosseurs, avec la même facilité et aussi vite que la corde. Il n'ont rien à craindre si on les compare aux autres sous le rapport de la sécurité, la solidité et la facilité d'attache.

Les avantages des cercles en fer sont généralement reconnus, mais il n'est pas hors de propos d'appeler l'attention des personnes intéressées sur la chaude recommandation des assureurs, des capitaines de bateaux à vapeur, des propriétaires et agents de steamers et de bâtiments à voiles, recommandations publiées récemment dans les journaux de la Nouvelle Orléans.
CHAMBERS & LATTING,
Rue Carondelet, No 61, Nlle-Orléans.
21 juillet—3m

Changement de Local.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 30 juin 1867.

CETTE Compagnie a transporté son bureau à la "nouvelle bâtisse en marbre," No 120 de la rue de la Commune.
CHAS. BRIGGS, Président.
30 juin—3m

G. W. DUNBAR & FILS,
LIQUEURS
DE TOUTE ESPÈCE.

Sirops, fruits conservés, vins.

12 & 14 rue St-Louis, 12 & 14

15 janv—1an

Tapis, Toiles cirées, Nattes, Rideaux, &c

REÇU dernièrement et offert à bas prix :

200 rouleaux de nattes françaises de toutes couleurs ; Tapis de toute espèce et de toutes qualités. Toile cirée de plancher et de meubles, toutes qualités. Stores, nouveaux genres et de toutes grandeurs, dessus de tables, couvertures de tables et de pianos, draps ramage, caoutchouc, crin, baguettes d'escaliers, nattes devants de cheminées, rideaux de dentelles, damas, etc.; corniches, bandes, etc., etc.
A. BROUSSEAU & Co.,
18 mars— rue de Chartres No 19.

THOS. B. BODLEY, & Co.

MARCHANDS DE

Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de

MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLECHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &
constamment en magasin.

Agence générale au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.
THOS. B. BODLEY & Co,
Rue Perdido, No 9.
1 nov—til—

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à décortiquer, des moulins à scie, des presses à coton, des vis de Nelwell, des bouches à fourneaux, des grils ; à exécuter toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud.
LEEDS & CO

BOIS DE CONSTRUCTION.

VENANT d'être reçu : Une grande quantité de BOIS DE CONSTRUCTION, CHAUX, CIMENT, LATTES, PLATRE, VOLICHES, BARDEAUX et BRIQUES de toutes qualités, par
V. DEMORUELLE,
Coin Toulouse et Bassin.

Assortiment complet des articles ci-dessus, toujours en magasin. Prompte exécution de tous les ordres adressés par les marchands de la campagne.
13 février—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ.

Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et du Bassin, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix. Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière.
18 juil—1an

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

[Tarif des passages de la Nouvelle-Orléans, en 1re classe, entrepont et fret, pour St-Thomas, Havane, Porto Rico, Hayti, Santiago de Cuba, Jamaïque, Guadeloupe, Martinique, Ste Lucie, St Vincent, La Grenade, La Trinidad, Demerari, Surinam, Cayenne, La Guayra, Porto Cabello, Ste Marthe, Colon, Buenaventura, Guayaquil, Payta, Lambayeque, Huanchaco, Casma, Huacho, San José, Pomental, Callao, Tambo Mora, Pisco, Chincha, Chala, Islay, Ilo, Arica, Pisagua, Mejillones, Iquique, Tocopilla, Cobija, Chanaral, Caldera, Carisal Bajo, Huasco, Coquimbo, Valparaiso, San Francisco, Acapulco (Manzanillo), Punta Arenas, Realejo (Corinto), La Union, La Libertad, Acajutla, San José — chiffres illisibles.]

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière de pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire...$121 en or
Passage dans une cabine 2d pont avant......... 133
Passage d'entrepont............................ 100

Un supplément de $25 en or devra être payé pour un lit occupé dans les cabines extérieures du 1er pont.

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.
Il est accordé un lit pour deux enfants payant demie place.

Aussi bien que pour quatre enfants payant quart de place.

Dans le cas où une famille comprendrait plusieurs enfants au-dessous de 3 ans, la gratuité ne sera accordée qu'à l'un d'eux ; les autres paieront quart de place.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, et le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement ; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez
VICTOR PERRILLIAT, agent,
10 janv—1 an. 127 rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord :

PEREIRE .... Duchesne....Samedi 5 oct.
VILLE DE-PARIS .. Surmont....Samedi 7 sep.
EUROPE .... capitaine Lemarié....Samedi 21 sep.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin),
payable en or ou son équivalent en papier,
POUR BREST OU LE HAVRE :
Première cabine, $160. | Seconde cabine, $65

POUR PARIS :

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,
Première cabine, $165. | Seconde cabine, $88

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne, évitent les fatigues inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.
V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.
5 avril—

Nouvelle-Orléans à St. Nazaire
VIA HAVANE.

Le steamer Français

DARIEN

Ne pouvant monter jusqu'à la Nouvelle-Orléans à cause de la Quarantaine, le steamer POWELL affrété par la Compagnie Générale Transatlantique pour le transport du fret et des passagers, au dit steamer DARIEN, quittera son wharf près de la rue St Louis, MERCREDI, 11 septembre à 8 heures P. M.

Les passagers pour la Havane, les Antilles et pour France s'embarqueront à bord du POWELL, à 5 heures P. M.

Pour fret ou passage, s'adresser à
VICTOR PERRILLIAT, Agent,
3 sept—1of 127 rue de la Commune.

Compagnie de paquebots Hambourgo-Américains.
NEW-YORK et HAMBOURG.

Les magnifiques steamers, en fer :

HAMMONIA	Capt. Ehlers.
GERMANIA	Capt. Schwensen.
SAXONIA	Capt. Haack.
BORUSSIA	Capt. Franzen.
CIMBRIA	Capt. Trautmann.
ALLEMANNIA	Capt. Meier.
TEUTONIA	Capt. Barends.
BAVARIA	Capt. Meyer.
HOLSATIA, en construction.	

transportent la malle des Etats-Unis, quittent le Hambourg Pier, au pied de Third Street, Hoboken,

tous les samedis,

d'avril à octobre—et tous les deux samedis, en hiver pour

Hambourg.

Ils feront escale à Southampton et prendront des passagers pour Southampton, Londres, le Havre et Hambourg.

Prix du passage, en or ou son équivalent : Premières cabines, $125, secondes cabines, $75, entrepont, $37.50.

De Hambourg à New York—Premières cabines, 165 thalers de Prusse, secondes cabines, 115 thalers de Prusse, entrepont, 55 thalers de Prusse.

De Southampton à New York—25 livres sterling, secondes cabines, 15 livres sterling ; entrepont ...

Du Havre à New York—Premières cabines, 600 francs, secondes cabines, 400 francs ; entrepont, 200 francs.

De Paris à New-York—Premières cabines, 615 francs, secondes cabines, 425 francs ; entrepont, 240 francs.

Fret de Hambourg à New-York, 2 livres 10 s. et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Les steamers suivants, appartenant à cette ligne, feront le service entre la

NOUVELLE-ORLEANS ET HAMBOURG.

Ils s'arrêteront à Southampton pour prendre les passagers et les marchandises de France et d'Angleterre.

D'Hambourg de Southampton Nlle Orléans
BAVARIA 1er oct. 4 oct. 15 nov.
TEUTONIA 1er nov. 4 nov. 15 déc.

Prix du passage :

De la Nouvelle-Orléans à Southampton, Londres, Havre et Hambourg.
Premières cabines, $150, entrepont, $45 en or.

	1e cabine	2e cabine	entrep.
De Hambourg à la Nlle-O.	200 thal.	150 thal.	60 thal.
Southampton	£ 30	£ 21	
Du Havre	750f.	550f.	230f.
De Paris	745f.	560f.	240f.

Fret de Hambourg à la Nouvelle Orléans, £3 et 15 pour cent de "primage" par tonneau.

Le prix du passage de cabine comprend tout excepté les vins et les liqueurs. Les passagers d'entrepont devront se pourvoir de la litterie, des ustensiles pour manger et pour boire.

Agence générale à New York—KUNHARDT & Co., 45 Exchange Place.

Agence générale pour les passagers à New York—RICHARD & BOAS, 6 Barclay street.

Agence générale à la Nouvelle Orléans — WILLIAMS, RUPERTI & CO, 63 rue Carondelet.

Agence générale pour les passagers à la Nouvelle Orléans—MAURY & CO, 138 rue Gravier

Agents.

A Hambourg—AUG. BOLTEN, WM. MILLERS, successeur, 37 Admiralitetstrasse.

A Londres—SMITH, SUNDIUS & CO., 4 Oriental Place.

Au Havre—WM. DUNCAN, 31 Quai d'Orléans.

A Paris—A. CHATEAUNEUF, 3 ne 8 Boulevard Montmartre. 5août au 26 mars

De la Nlle-Orléans à New York.

POUR TOUT LE VOYAGE,

CINQUANTE PIASTRES.

La route la moins coûteuse et la plus agréable pour New York, par la voie de

SAVANNAH.

Pour New York, $50. Pour New York $50.

Les steamers suivants, neufs, fins marcheurs, à roues et de première classe, partent de Savannah pour New York, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.

Ligne Murray, Départ les jeudis,	Ligne Atlantic C. M. S S Co. Départ les jeudis	Ligne Empire départ les samedis,
LEO, Comm't Dearborn.	HERMAN LIVINGSTON, Comm't. Baker.	SAN SALVADOR, Comm't. Nickerson.
VIRGO, Comm't. Buckley.	GEN. BARNES, Comm't. Morton.	SAN JACINTO Comm't. Atkins.

Les emménagements sont supérieurs à ceux de tous les steamers de la côte du Sud.

La table est fournie de tout ce que les marchés de New York et de Savannah peuvent fournir de mieux.

Il y a de beaux wagons à coucher sur tous les convois de nuit, de Mobile à Savannah. — De la Nlle-Orléans à New York, cinq jours et demie.

On peut acheter des billets, pour tout le voyage, au bureau du "Mobile and Great Northern Rail Road," dans la rotonde de l'Hôtel St. Charles, et au No 104 de la rue de la Commune. Ces billets sont bons pour l'un ou l'autre de ces steamers.

Demandez les billets pour voyager par la voie de Savannah.

GEO. A. McCLOSKEY,
26 juin—3m Agent général pour les voyages.

Pour New-York directement.

Compagnie de vapeurs de la malle des Etats-Unis pour New-York,
LIGNE DU "STAR."

VAPEURS PARTANT DEUX FOIS LA SEMAINE.

MORNING STAR	2500 tonneaux	Nelson, comm.	
GUIDING STAR	2600	Berry,	"
MISSISSIPPI	2300	Sumner,	"
MERRIMACK	2300	Vansice,	"
MONTEREY	1400	Edwards,	"
MARIPOSA	1400	Quick,	"

Le vapeur

MARIPOSA,
Quick, commandant,

Partant SAMEDI, le 7 septembre 1867, à 8 h. du soir du Wharf de la Compagnie, vis à vis de la place Jackson.

On recevra du fret pour les vapeurs de cette ligne à toutes les heures de la journée, et les prix du fret et du passage seront aussi raisonnables que possible.

Pour fret ou passage, s'adresser à
CREEVY, NICKERSON & CO, agents,
33 rue Carondelet, Nlle-Orléans.
Geo. B. HARTSON, président,
1er déc '66—1 an No 5, Bowling Green, New-York.

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE
Des Steamers suivants :

GEO. CROMWELL........Capitaine E. E. Vaill.
GEO. WASHINGTON......Capitaine E. V. Gager.
GEN. GRANT..............Capitaine E. W. Holmes.
GEN MEADE..............Capitaine A. W Sampson

Le steamer

GEN. GRANT,
Commandant E. H. Holmes,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, Le SAMEDI, 7 septembre, à 6 heures du soir.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour BREME.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord.
ALFRED MOULTON,
4 mai— Rue Carondelet, No 41.

L'Exposition de Paris.

La Ligne Inman.—Steamers de la Malle,

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or :

New York à Liverpool, $110. Aller et retour, $175.
New York à Londres, $115. Aller et retour, $185.
New York à Paris, $125. Aller et retour, $200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à
ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 169.

Bateau régulier de Bladon Springs,

Partant de la Mobile, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi, arrivant à Bladon Springs le MERCREDI, à 10 heures du matin.—Le bateau à vapeur CLARA—H. B. Johnston, capitaine. Retour : Il part de Bladon Springs, le SAMEDI, à 9 heures du matin, arrive à Mobile le DIMANCHE, à 5 heures du matin. Les passagers partant de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle, le LUNDI, arriveront à la Mobile à temps pour prendre le CLARA, le MARDI, à 4 heures de l'après-midi. Il y aura, à William's Landing, des voitures attendant l'arrivée du bateau. Les personnes désirant se procurer des cabines, le peuvent, en s'adressant aux agents,
SINNOTT & ADAMS,
9 août—1m 25 Commercial-Place.

Bâteau régulier de Bladon Springs,

Partant de Mobile, tous les SAMEDIS après-midi, à 4 heures, et arrivant à Bladon Springs le DIMANCHE, à midi.—Le bateau à vapeur PRAIRIE STATE, capitaine Franck Stone.—Retour : Il part de Bladon Springs tous les JEUDIS, à 9 heures du matin, il arrive à Mobile le VENDREDI matin, à 5 heures. Les passagers qui partiront de la Nlle-Orléans, par le bateau de la malle du vendredi, arriveront à Mobile à temps pour prendre le "Prairie State" le samedi, à 4 heures, pour Bladon Springs qui sont à 150 milles au-dessus de Mobile et à 4 milles de la rivière Tombigbee. Il y aura des voitures à "Midway Landing" tous les dimanches et elles attendront l'arrivée du bateau.
SINNOTT & ADAMS,
31 juillet—2 m Commercial Place, No 25.

VILLES DE BAINS.

LE STEAMER "CREOLE",

Pour la Baie St-Louis, la Passe Christian, Mississippi City, Biloxi et Ocean Springs.

PRIX RÉDUITS.—NOUVEL ARRANGEMENT.

Le beau steamer CREOLE, à basse pression, très fin marcheur, commandant Charles Walker, reprendra son service régulier, comme suit :

Les MARDIS et JEUDIS, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin du Chemin de fer Pontchartrain.

Le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures P. M. du chemin de fer Pontchartrain.

Retour :

Le Créole part d'Ocean Springs les Mercredis soir et les Vendredis matin et les Dimanches soir.

Il part d'Ocean Springs pour Pascagoula tous les Dimanches à 5 heures A. M.—Retour de Pascagoula tous les Dimanches et Mercredis.

Le service sera régulier, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

N B.—Les bagages seront expédiés pour les susdits ports par le N. O. Express Co. bureau 148 rue Commune, sous l'hôtel St Charles. Tout fret expédié doit être marqué pour le steamer Créole.

Pour plus de détails, s'adresser à
PETER MARCY,
7août Rue Carondelet, No 33.

Grand chemin de fer de la Nouvelle Orléans des Opelousas et de l'Ouest et la Compagnie de transport et de la malle des Attakapas.

Fret pour les débarcadères du Bayou Teche.

TOUTES les fois qu'il y aura des lignes d'opposition entre la Nouvelle-Orléans et les points du Bayou Têche, il sera fait une réduction de 30 pour cent sur le tarif du fret (through freight) de cette ligne, tel qu'il a été réduit, amendé et adopté le 1er juillet 1867. Le taux régulier ne sera jamais excédé.

A. B. SEGER.
Président de la Compagnie du chemin de fer.
T. TUPPER,
10 juillet Président de la Compagnie de transport des Attakapas

COMPAGNIE

DE

PAQUEBOTS DU

BAYOU SARA.

Le LAFOURCHE,

Capitaine W. R. Greathouse—L. Haybl, commis, part de la Nouvelle Orléans
Tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin,
Et " SAMEDIS, à 5 heures du soir ;

Le NINA SIMMES,

Capitaine Geo. Troxler—A. D Dupuy, Commis, part de la Nouvelle-Orléans
Tous les LUNDIS, à 5 heures du soir,
Et " VENDREDIS, à 10 heures du matin et va jusqu'au "Fisher's Store" les SAMEDIS.

Le WILD WAGONER, est en réparations.
A. C. GODDIN, Président
8août—1m

DEPART tous les MERCREDIS, à cinq heures du soir—Pour Opelousas.—Le bateau neuf, d'un léger tirant d'eau, ANNIE WAGLEY, capt. O. Minckley, M. Kenison, commis—[en remplacement du steamer Victory]—partira pour Opelousas, Washington, Fort Barré, l'embouchure du Bayou Rouge Simmesport et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du bayou Courtableau, comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. R. CARLIN, 53, Vieille-Levée.
J. S. PAGAUD, Agent d'annonces, 30 rue Gravier.
21 juin—

Paquebots de Vicksburg.

Paquebots de la Malle des Etats-Unis,

Caire, Memphis, Vicksburg, Natches et Nlle-Orléans.

Départ, tous les deux MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Caire, Memphis, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Water Proof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

Le magnifique paquebot neuf

ROBERT E. LEE,
Capitaine Wm. S. Richardson

partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Jours de départ, tous les deux MARDIS, à 5 h P. M.

Caire, Memphis, Greenville, Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans.

Paquebot régulier de la malle des Etats Unis

GEN. JOHN A. QUITMAN,
Capitaine J. M. White,

partira, ainsi qu'il est dit ci dessus, pour Caire, Memphis, Greenville, Grand Lake, Princeton, Ashton, Skipwith, Providence, Goodrich's Landing, Milliken's Bend, Vicksburg, Natchez, Grand Gulf, Rodney, St Joseph, Waterproof, Fort Adams, Bayou Sara, Bâton Rouge, Donaldsonville.

P. S.—Ces bateaux à vapeur se relient, à Vicksburg, avec des paquebots qui font le service des rivières Yazoo, Tallahatchie, Deer Creek, Sunflower, et prendront du fret avec le privilège de rembarquement.

Pour fret ou passage sur ces bateaux, s'adresser à bord, ou à

P. S.—Des chars extra seront ajoutés aux trains partant de Memphis et de Caire, pour la commodité des voyageurs arrivant par les dits bateaux.
GEO. L. HITE, rue Tchoupitoulas No 17.
A. BRITTON & CO, rue Front, No 7,
15 fév—1 an

DROGUES, MEDICAMENTS PEINTURES, HUILES, ETC.

CUSACHS & OGDEN,

Encoignure Royale et St-Philippe,

IMPORTATEURS

ET MARCHANDS EN GROS

DE

Drogues,
Médicaments,
Peintures,
Huiles,
Huiles essentielles, etc,

Ont constamment en main un assortiment complet des articles ci-dessus.

AINSI QUE TOUS ARTICLES POUR

PEINTURIERS,
DISTILLATEURS,
PARFUMEURS,
PEINTRES, &c, &c

Aussi—INDIGO Guatemala et BOUCHONS de toutes grandeurs et qualités. 1er nov

Un avenir brillant pour le Sud !

ARTICLES

Fabriqués à la Nouvelle-Orléans, et qui ne sauraient être surpassés sous le rapport de la qualité ou du prix.

LEVI & NAVRA,

171.......RUE POYDRAS.......171.

(Entre St-Charles et Carondelet.)

SUCCURSALE :

Levi, Navra & Co.,

174........RUE DU CANAL.......174.

(Entre Baronne et Philippa.)

N'AYANT jamais publié d'annonces, car ils sont connus au Sud comme étant les plus grands importateurs, jobbers et fabricants de PORCELAINE, VERRERIE FAIENCE, FERBLANTERIE, COUTELLERIE PLAQUÉ et de tous les ARTICLES de MÉNAGE, &c FOURNEAUX DES MEILLEURES FONDERIES et ayant les derniers perfectionnements—

Ils ont le plaisir d'annoncer au public que ; leurs relations avec les plus grandes fabriques d'Europe et d'Amérique les mettent à même d'obtenir les articles de première main et de les vendre sinon à plus bas prix du moins à aussi bon marché qu'aucune autre maison des Etats Unis. Ils continueront de le faire en faveur de ceux qui les honoreront de leur appui.

A la dernière Foire de l'Etat de la Louisiane, laquelle a eu lieu à la Nouvelle-Orléans, ils ont reçu sous le titre d'INDUSTRIE DOMESTIQUE, plus de prix qu'aucun autre exposant dans leur genre d'articles. Beaucoup de personnes ont été étonnées que de semblables objets puissent être manufacturés au Sud.

Diplôme, médaille en argent et $50 pour les meilleurs articles connus sous le nom de JAPAN WARE.

Diplôme et $50 pour la meilleure FERBLANTERIE.

Diplôme et $50 pour le meilleur FILTRE D'EAU DU MISSISSIPPI.

$50 pour les meilleures GARNITURES DE FOURNEAUX.

Tout ce qu'ils demandent, c'est que les marchands de la ville, ceux de la campagne et autres acheteurs s'adressent à eux avant d'acheter ailleurs, ils les convaincront qu'ils ont un plus grand stock, un plus grand assortiment et vendent à meilleur marché qu'aucune autre établissement du pays, sans excepter New York.

LEVI & NAVRA,

Rue Poydras, No 171, entre les rues St-Charles et Carondelet. —Succursale : No 174 de la rue du Canal, entre les rues Baronne et Philippa.
21 mars—1an

O. B. GRAHAM & Co.,

139........RUE GRAVIER........139

Entre les rues Camp et St-Charles.

IMPORTATEURS DE

Marchandises sèches, étrangères et du pays.

AGENTS DU

"YORK STREET FLAX SPINNING COMPANY" DE BELFAST,

APPELLENT respectueusement l'attention du commerce sur le très grand stock qu'ils ont actuellement en magasin et qui arrivera par les premiers bâtiments d'Europe, et comprend—Toile d'Irlande, toile imprimée, toile à taies d'oreiller, toile à draps, toile à chemises, chemises de toile et devants de chemises en toile, toile à pantalons, toile Planter's, toile blanche et écrue, jeans, osnabourgs, mousselines, mouchoirs batiste, pièces, drap maria, toiles imprimées, dames en laine, coutils blanc et écru, Ducks, Hollands, Barlaps, bolinets, mousselines carrées, tapes de coton ... Union et coton, ginghams, tartans, indiennes, mouchoirs Madras, coton en bobines et fil de chanvre, etc. 19 jan—1 an

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les caves.

Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 13 nov—1an

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, excepté le Dimanche, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transport de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin de fer et les débarcadères du Teche, sera reçu tous les jours (excepté le dimanche) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY,
14août Surintendant.

Grande Route de la Malle du Sud

PAR LA VOIE DE

Canton, Grande Jonction, Chattanooga, les Sources de la Virginie, Lynchburg et Washington.

La ligne la plus courte et la plus directe de la *Nouvelle-Orléans à Washington, Baltimore, Philadelphie, New York et Boston.*

La seule route

sur laquelle il n'y ait que deux chemins de fer de la Nouvelle-Orléans à New York, et aucuns frais de ferry ou d'omnibus.

Prix—De la Nouvelle-Orléans :

Memphis	$21 50	Columbia	$42 65
Decatur	26 75	Raleigh	52 50
Nashville	33 85	Knoxville	35 75
Louisville	37 75	Bristol	42 25
Cincinnati	41 25	Virginia Springs	45 75
Columbus Ohio	46 25	Lynchburg	50 25
Cleveland, Ohio	50 75	Petersburg	52 50
Buffalo	56 25	Norfolk	54 25
Chutes Niagara	56 75	Richmond	55 50
Atlanta	28 50	Washington	56 50
Augusta	37 00	Baltimore	56 15
Charleston	42 50	Philadelphia	59 65
Savannah	40 00	New York	63 00
Wilmington	50 25	Boston	68 00

Deux convois exprès partent de la Nouvelle-Orléans tous les jours, à 7 heures du matin et à 7 heures du soir, et se relient à Decatur pour Nashville, Louisville, Cincinnati, etc., et à Chattanooga, avec des convois pour Atlanta, Augusta, Charleston, Savannah et tous les points de la Géorgie et des Carolines.

C'est sur cette route qu'est transportée la grande malle.

Il y a des chars de nuit dans tous les convois.

Le bagage est marqué pour tout le voyage et il n'y a ni délai ni détention sur cette ligne.

Pour les billets, s'adresser au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel ; aux hôtels St. James et St-Charles et au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

D. H. FEGER,
26 juillet—3m Agent général au Sud.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN
ARRANGEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

A partir de JEUDI, 4 AVRIL, les convois de ce chemin de fer partiront comme suit :

[Horaire des départs : DE LA VILLE et DU LAC, chars à cheval et à vapeur — chiffres en partie illisibles.]

— ARRANGEMENT DU DIMANCHE —

Il y aura des CHARS A VAPEUR qui partiront de la ville tous les DIMANCHES MATIN, à 6 heures, au lieu de chars à cheval.

Un convoi extra partira de la ville tous les Dimanches, à 1 heure de l'après midi.

A partir du 7 avril, les convois partiront des deux extrémités du chemin de fer, les Dimanches, toutes les demi heures de 2 à 8 heures du soir.

Passage, pour aller et venir, le même jour, 25 cts

Les personnes qui s'arrêtent à Gentilly devront en avertir le conducteur avant le départ des convois. Passage, 15 cents pour aller et autant pour revenir.

GEORGE PANDELLY.
4 avril— Surintendant-général.

Loterie de l'Etat de la Georgie

AU PROFIT DU

Masonic Orphans' Home

(Asile des Orphelins de Maçons,)

DE L'ETAT DE LA GEORGIE.

CETTE LOTERIE a une charte ; elle est dirigée par des messieurs qui ont une haute position sociale et la confiance publique, et est établie pour l'entretien d'un ASILE où seront nourris les orphelins et les enfants indigents. En achetant un billet, vous vous rappellerez que si vous ne gagnez pas un lot, vous aurez fait une œuvre consacrée, au soulagement de malheureux.

La loterie sera tirée publiquement, à Atlanta (Geo.), sur le plan de la loterie de la Havane.

PLAN POUR CHAQUE MOIS :

[Liste des lots—chiffres illisibles.]

Tous les lots sont tirés à chaque tirage. Il est tiré en outre 2 lots d'approximation.

Le tout s'élève à $16 000

De plus, une loterie extra se tirera le MERCREDI, 4 septembre prochain.

Quart de billet $2.50. — Billet entier, $1.

Cette loterie n'est pas une entreprise individuelle ni l'entreprise d'une compagnie quelconque; tout le produit moins les frais, doit être ajouté à la somme destinée à la construction et à l'entretien d'un asile pour les veuves et les orphelins.

Il y a été ajouté une GRANDE LOTERIE SUPPLÉMENTAIRE pour 1867, SUR LE PLAN DE POLICES.

Les acheteurs peuvent choisir leurs numéros, prendre un billet de 1, 2 ou 4 numéros. AU PRIX QU'ILS VEULENT DONT BIEN DONNER DE LEURS BILLETS.

Ce plan est devenu très populaire aux Etats Unis. On peut s'adresser à un marchand de billets de cette loterie de l'Etat de la Géorgie, qui sait ce que ces numéros et le ... avant la tête de l'acheteur. Le marchand l'inscrira sur le registre du Directeur. Cette loterie se tire tous les jours à Atlanta (Géo.), et il sera reçu, journellement, à la Nouvelle-Orléans par le télégraphe, des dépêches annonçant les numéros.

Les montants des lots seront payés sur réception du résultat du tirage, et sans escompte.

W. W. BOYD,
Député Grand-Maître.
Directeur principal, à Atlanta (Geo.)

Pour plus de détails, s'adresser à
JOHN H BARTH.
Agent et Marchand ayant un ...
Rue St Charles No 46, en face de l'hôtel St Charles. Ou à l'un des succursales des bureaux des vendeurs.
5 août—1m

La Loterie du Kentucky,

d'après le système des polices, se tire tous les jours, au Lucky office, au coin des rues Royale et Douane.
8 août—2

PERUVIAN BARK BITTERS.

(Bitters de Quinquina du Pérou.)

CÉLÈBRE TONIQUE ET ALTÉRANT

Amer infaillible pour prévenir les fièvres en frisson.

PRÉPARÉ A LA NOUVELLE ORLÉANS d'après la RECETTE D'UN MÉDECIN PRATIQUANT DU SUD, d'une science reconnue, provenant de la meilleure ÉCORCE QUINQUINA ROUGE DU PEROU choisie spécialement à cet effet.

Les PROPRIÉTAIRES offrent le PERUVIAN BARK BITTERS comme un préventif de la fièvre en frisson, un excellent altérant et tonique, convenant particulièrement au CLIMAT DU SUD, UN DÉPURATIF DU SANG et autres FLUIDES, un STIMULAN AGRÉABLE.

CET AMER guérit de la DYSPEPSIE, de l'INDIGESTION, de la MALADIE DE FOIE, de la DIARRHÉE CHRONIQUE, de la FIÈVRE INTERMITTENTE, de la FIÈVRE EN FRISSON, de toutes les MALADIES provenant du FOIE, de L'ESTOMAC, des INTESTINS et de toutes les AFFECTIONS PÉRIODIQUES.

Dr. M PERL & Co.,
seuls propriétaires et fabricants,
NLLE-ORLEANS (Lo.), 124, rue de Chartres.
Géo. L. KOUNS & Bro., rue de la Commune, No 59, [Agents pour la vente en gros]
A VENDRE PAR TOUS LES DROGUISTES ET MARCHANDS. 24 mars—1an

Produits de l'île de Cube.

Plusieurs chargements de mélasse Moscovade, en boucauts, tierçons et barils.

1500 CAISSES SUCRE blanc et sucre jaune pour grocerie.
100 caisses GELEE et PATE de goyave,
20 futailles MIEL de choix,
50 sacs CAFE de la Havane,
50 sacs CACAO,
300,000 CIGARES des meilleures marques.
—Ainsi que—
25 boucauts CHARBON pulvérisé, 1re qualité.
En magasin et à vendre par
E. TROISGROS, No 55 et 57, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille-Levée
11août—3m

SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Star.

Rue Carondelet No 14.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 31 juillet 1867....................$70,141 23

Savoir : Sur les risques d'incendie $50,700 00
" de mer.... 11,637 15
" de rivière 7,804 08 $70,141 23

Moins Pertes sur les risques d'incendie.... $19,373 66
" de mer.... 7,823 86
" de rivière 3,495 57 $30,693 09
$39,448 14

Frais de bureau moins le montant au crédit des dépenses casuelles, &c.......... $13,718 16
Réassurances 2,415 17
Primes remboursées 485 26 $16,608 59
$22,839 55

15, 20 et 25 pour cent alloué aux assureurs pendant l'année........ 15 085 82
$7,753 73

Somme réservée pour risques non expirés...... 5,350 00
$2,203 73

En caisse.................. $10,721 11
Effets à recevoir en main...... 17,896 04
Primes en voie de perception.... 3,653 45
Placé en bons de la ville........ 10,000 00
Balance due sur des billets de souscription.......... 107,373 56 149,644 16

Ce qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

A. SCHREIBER, Président pro temp.
N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Assermenté et signé devant moi :
ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse d'Orléans. Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 27 août 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de payer un an d'intérêt de six pour cent sur les certificats émis de scrip, à partir du 1er octobre prochain.

— DIRECTEURS —

Placide Forstall,	F. Dolhonde,
James Jackson,	A. Forstall,
Adolphe Schreiber,	L. E. Coleman,
Charles Roman,	Jas. Pollock,
J. F. Schroeder,	B. Laplace,
Alfred Dufilho,	W. C. C. Claiborne.

Cette Compagnie continue d'assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux du tarif de primes et elle remboursera 15 pour cent aux personnes qui se sont assurées.

PLACIDE FORSTALL, Président.
28août—1m N. AUGUSTIN, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance

DES

FACTEURS ET DES COMMERÇANTS.

39......Rue Carondelet......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant,

Montant des primes reçues la première année (de huit mois) de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,636 42.

—ACTIF—

Le 30 avril 1867..................$546,616 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de primes.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jos I. Noble,	Alfred H Isaacson,
Moses Greenwood,	Rich'd Milliken,
Alfred S. Huntington,	Saml'E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. B. Jennings,
L. H. Terry,	R. T. Buckner,
Jos D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

11 août—6 m

Avis aux Electeurs de la paroisse d'Orléans.

EN vertu de l'ordre No 119, émané du Quartier-Général du 5me District militaire, les bureaux d'enregistrement de la paroisse d'Orléans, y compris Alger, seront réouverts le 13 septembre prochain au matin et resteront ouverts jusqu'au 18 septembre, à 6 heures du soir, afin que les registres des dits bureaux soient révisés, que les noms de ceux qui y sont illégalement inscrits en soient effacés et que les noms de ceux qui ont le droit de se faire enregistrer y soient ajoutés.

JOHN A. ROBERT	président du Board du	1er Dist.
T. C. THOMAS	do do	2me do
CHAS. E. BEHRENS	do do	3me do
JOHN L. DAVIES,	do do	4me do
W. H. SEYMOUR	do do	d'Alger.

28août—au 19 sept

Ordre d'Election
POUR UNE CONVENTION.

Quartier Général du Cinquième District Militaire

ORDRES SPÉCIAUX No 119.

Nlle-Orléans, Le., 17 août 1867.

I—Conformément à la section 2 de la loi du Congrès, publiée dans les ordres généraux No 33, du département de la guerre—bureau de l'Adjudant-Général—série courante—avis est donné qu'il y aura une élection, dans l'Etat de la Louisiane, le 27 et le 28 septembre prochain pour décider s'il y aura une Convention et des délégués à la dite Convention "dans le but d'établir une Constitution et un gouvernement civil pour l'Etat et fidèle à l'Union.

La Convention se composera de quatre vingt dix huit membres—nombre de la branche la plus nombreuse de la Législature de l'Etat en 1860. Le total des votants de l'Etat est de 127,639, chiffre qui, divisé par le nombre des délégués, donne 1,302, nombre de votants ayant droit à un délégué.

II—Commençant quatorze jours avant l'élection, les bureaux d'Enregistreurs devront, après avoir donné avis public de l'époque et du lieu, reviser pendant cinq jours, les listes d'enregistrement et, s'ils sont convaincus qu'une personne a été enregistrée sans y avoir droit, ils devront rayer de la liste le nom de la dite personne et celle ci n'aura pas le droit de voter.

III—Les bureaux devront également, dans la même période, ajouter à la liste les noms de tous ceux qui, à cette époque, auront les qualités exigées par la loi et qui n'ont pas encore été enregistrés. Aucune personne n'aura droit d'être enregistrée ou de voter par suite d'un pardon ou d'une amnistie quelconque de l'Exécutif, pour un acte quelconque qui, sans ce pardon ou cette amnistie, la priverait du droit de se faire enregistrer ou de voter.

Afin d'arriver, autant que possible, à une représentation équitable à la Convention, les délégués sont distribués, parmi les différentes paroisses et districts, comme suit :

Paroisse Ascension, deux.
Paroisse Assomption, deux.
Paroisse Avoyelles, deux.
Paroisse Est Bâton Rouge, trois.
Paroisses Ouest Baton Rouge et Pointe Coupée, trois.
Paroisse Bienville, un.
Paroisse Bossier, deux.
Paroisse Caddo, trois.
Paroisses Calcasieu et Vermillion, un.
Paroisses Caldwell et Ouachita, deux.
Paroisses Carroll et Morehouse, trois.
Paroisse Catahoula, un.
Paroisse Claiborne, deux.
Paroisse Concordia, deux.
Paroisses De Soto et Sabine, deux.
Paroisses Est et Ouest Féliciana, trois.
Paroisses Franklin et Madison, deux.
Paroisse Iberville, deux.
Paroisses Jackson et Winn, deux.
Paroisse Jefferson, quatre.
Paroisse Lafayette, un.
Paroisse Lafourche, deux
Paroisses Livingston, Washington, Ste-Hélène et Tammany, trois.
Paroisse Natchitoches, deux.
Paroisse d'Orléans, Premier District, neuf.
Paroisse d'Orléans, Deuxième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Troisième District, cinq.
Paroisse d'Orléans, Quatrième District, trois.
Paroisse d'Orléans, rive droite, un.
Paroisses Plaquemines et St. Bernard, deux
Paroisse Rapides, trois.
Paroisses St. Charles et St. Jean Baptiste trois.
Paroisse St. Jacques, deux.
Paroisse St. Landry, quatre.
Paroisse St. Martin, deux.
Paroisse Ste Marie, deux.
Paroisse Tensas, deux
Paroisse Terrebonne, deux.
Paroisse Union, un.

IV—L'élection se fera par la voie du scrutin, conformément aux règlements qui gouvernent les élections de ce genre. Chaque billet portant le nom du délégué pour lequel on vote portera les mots suivants, (écrits ou imprimés) : Pour une Convention, ou : contre une Convention. Il sera donné deux jours pour voter.

V—Les Bureaux d'enregistrement de chacune des paroisses veilleront à ce que les préparatifs nécessaires se fassent—à ce que les commissaires d'élection de tous les précincts aient qualité et soient convenablement instruits de leurs devoirs—qu'il soit donné avis suffisant de l'élection—que des boîtes convenables soient préparées, &c.

Chaque bureau devra désigner un endroit de sa paroisse, la maison de Cour serait préférable, où seront transportées, immédiatement après l'élection, les boîtes qui renfermeront les billets. Le bureau comptera alors, avec soin, les votes donnés, en dressera des listes en duplicata et s'assurera si le nombre de votes de chaque précinct correspond à celui des commissaires. Chaque membre du bureau fera un affidavit quant à l'exactitude du nombre ; une copie de cet affidavit sera remise à ce Quartier Général par un membre du bureau, et le bureau gardera l'autre copie jusqu'à nouvel ordre.

VI—Les commissaires d'élection seront responsables du maintien de l'ordre aux polls pendant l'élection ; ils veilleront à ce que tout homme ayant le droit de voter ait pleinement l'occasion de déposer son vote, et ils feront tout ce qu'il faudra pour obtenir une expression pleine et impartiale des opinions et des désirs du peuple par la voie du scrutin.

Dans ce but, ils sont autorisés à faire des arrestations, et sont investis, pendant les jours d'élection, de toutes les fonctions d'officiers civils exécutifs. Tous les officiers civils obéiront promptement et entièrement à toute demande pour leurs services officiels par les commissaires d'élections dans l'accomplissement de leurs devoirs, pendant les jours d'élection, sous peine de renvoi de leurs fonctions, et de telle autre punition qui pourra leur être infligée par une commission militaire.

A la fin de l'élection, les commissaires compteront soigneusement les votes et en enregistreront le résultat en duplicata ; les billets seront ensuite replacés dans les boîtes du scrutin, qui seront cachetées et portées, avec une copie de l'état fait par les commissaires, au bureau désigné, et la remises au Bureau des Enregistreurs.

VII—Si des violences ou des fraudes étaient commises à un des bureaux les jours d'élection, les délinquants seraient punis de la manière la plus sévère, et l'élection dans ces bureaux serait recommencée sous la protection des troupes des Etats-Unis.

Quand tous les retours seront parvenus à ce quartier général, le résultat de l'élection sera publié, et si une majorité des votes, conformément à la loi du Congrès, a été en faveur d'une Convention, les noms des délégués élus seront officiellement annoncés et la Convention sera convoquée.

Par ordre du major général P. H. Sheridan.
GEO. L. HARTSUFF,
17 août Assistant adjudant général.

DIX-SEPTIEME ETAT ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent de la Nlle-Orléans.

Nlle Orléans, 22 mai 1866.

LES Directeurs, conformément à la charte, soumet tent l'état suivant des affaires de la Compagnie, le 30 avril 1866 :

Primes d'incendie........ $892,131 71
Primes de marine........ 128,395 15
Primes de rivières........ ... 56

[Le reste de l'état — chiffres en partie illisibles :]

Montant des primes expirées ... Pertes payées et estimées ... Pertes d'incendie ... Pertes de navires ... Pertes de rivières ... Escompte payé au lieu de scrip ... Taxes payées ... Réassurances payées ... Profits et pertes, dépenses générales, timbres, escompte en moins, &c.

Bénéfice net........ $257,751 28

Montant des primes participant au dividende scrip........ 404,711 00

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets garantis par hypothèques........ $ 60,545 00
Billets garantis par actions........ 39,994 46
Effets........ 51,163 51
Propriétés foncières........ 80,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville........ 70,000 00
Placé en actions de banques........ 99,800 00
Scrip étranger et du pays, compte de scrip... 85,255 20
Compagnie du Dry Dock Valette........ 1,875 0
Dû pour primes et en voie de perception.. 103,689 18
En caisse........ 257,430 82

$847,189 90

Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS A. ADAMS Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent comptant, sur tous ses certificats non payés de scrip aux porteurs légaux des dits certificats, à partir du deuxième lundi de juillet prochain.

Les Directeurs ont également déclaré un dividende scrip de SOIXANTE pour cent sur les primes expirées et ayant droit de participer pour l'année expirée le 30 avril 1866, et il sera émis des certificats, à partir du dividende à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS A. ADAMS, Président.
SAMUEL H. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams,	Sam'l H. Kennedy,
G. D. Buddecke,	James J. Hanna,
Sam'l B. Newman,	A. Duthill,
P. H. Foley,	Wm. Edwards,
Norman Jackson	A. Obel,
Thompson,	A. S. Reading.

25 mai—

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

TREIZIÈME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie l'état suivant :

Total des primes de l'année expirée le 28 février 1867........ $838,130 13

Savoir : Primes d'incendie.... $403,778 83
Primes de mer.... 201,377 22
Primes de rivières.... 232,974 08
$838,130 13

En moins, primes remboursées $ 4,313 10
En moins, primes non expirées 40,294 00
$ 44,707 10

Montant net des primes........ $793,423 93

Pertes payées.
Pertes par l'incendie.......... $140,352 80
Pertes sur mer.......... 131,989 20
Pertes sur les rivières.......... 204,175 36
$476,517 36

Réassurances.......... 43,384 28
Dépenses, taxes, intérêts, escompte, etc.......... 56,273 87
Escompte au lieu de scrip.......... 77,770 38
$653,945 92

Bénéfice net.......... $139,477 41

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Placé en propriétés foncières.......... $35,880 52
Placé en hypothèque sur propriétés foncières 65,862 50
Placé en bons de la ville et autres.......... 82,220 00
Placé en actions de banque et autres.......... 111,656 00
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance.... 121,727 00
Prêts sur garanties.......... 22,150 00
Effets.......... 34,956 47
Primes en voie de perception.......... 101,636 51
En caisse.......... 162,683 81

$738,448 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième jug ede Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, pour ce dividende, il sera émis des certificats à partir du 1er juillet prochain.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai 1867, aux porteurs ou à leurs ayant-cause, six pour cent d'intérêt sur tous les certificats de scrip non encore payés.

CHAS BRIGGS, Président,
ANT. CARRIERE, Vice-Président,
J. P. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs,	A R Montgomery,
Ant Carrière,	Chas Weisher,
Geo A Fosdick,	A Lescort,
Mason Pilcher,	Frank Williams,
E Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte	John Thornhill,
John S. Mannell,	W A Violett,
P Anderson,	D Piaggio,
Alfred Kearny,	Hugh Macdonald,
A Freriche,	Harlow J Phelps,
Geo W Dunbar,	Wm H Pinckard,
E F Stockmeyer	Henry H Bryan,
Geo W Hynson,	John B Wallis,
Arch'd Montgomery,	J B Ehlers,
Henry J Voss,	George Foster,
E Marquese,	Andrew Stewart,

21 mars— L S Pothier.

VENTES JUDICIAIRES.

BERNARD WEISER vs BENJ. F. SMITH.

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans—No 19,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI sept de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Cent soixante (160) actions du fonds capital de la Compagnie dite "New Orleans Manufacturing & Building Company".

Les dites actions sont aujourd'hui inscrites sur les livres de la Compagnie au nom du défendeur et n'ont jamais été transférées.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit. L'acquéreur fournira son bon en obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt aux taux de cinq pour cent l'an de la date jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonces du sherif et du greffier, &c., s'élevant à la somme de $210 00 ou environ.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 août—27,30;1,4,7sept.

VENTES DE CONSTABLE.

WILLIAM GOLDDING vs WILLIAM WELSH. No 2,509.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Paul W. Collens, 3me Justice de Paix, pour et dans la paroisse d'Orléans, je procéderai, mardi 10 septembre 1867, à 10 heures A. M., au Nouvel Iron Works, encoignure Delord et Nouvelle Levée, à la vente et adjudication des articles suivants saisis dans l'affaire ci-dessus—

1 boggy,
1 selle,
1 bride,
1 meule et monture,
1 lot de clous,
31 balles étoupes,
1 bateau, voile et mat.

Conditions—Comptant en billets des Etats-Unis.
5 sep—10, 14 ARTHUR LANGE, Constable.

AVIS JUDICIAIRES.

J. W. Champlin et George Buckingham contre leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co. —No 19,288.

ETAT de la Louisiane—Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans.—Dans cette affaire, la Cour ayant accepté la cession de biens faite par J. W. Champlin et George Buckingham, individuellement et comme associés, de la ci-devant maison de commerce de J. W. Champlin & Co, au profit des créanciers desdits insolvables, et ayant suspendu toutes procédures contre leurs personnes et leurs biens jusqu'à ce qu'une assemblée de leurs créanciers pût avoir lieu, et cette assemblée devait être convoquée pardevant Thomas J Beck Sr., notaire de cette ville, n'ayant pas eu lieu à cause de la mort du dit notaire—

Avis est donné aux créanciers des dits insolvables et à M. W. H. Rogers, avocat chargé de représenter les créanciers absents, qu'une assemblée aura lieu pardevant Thomas J. Beck Jr, notaire public, le SAMEDI, 21 septembre 1867, à 10 heures du matin, dans le but indiqué dans l'ordre lancé, le 5 janvier 1867 et convoquant les créanciers.

Par ordre de la Cour.
Bureau du Greffier de la 6me Cour de District de la Nouvelle Orléans.
F J LAIZER, Député-Greffier.
21 août—21, 28—sept 4, 11, 21.

Succession de THOMAS L. MOREAU. No 29,29—

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Sept—7,11 Greffier.

Succession de MICHAEL MILLER, No 27,023,

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par la tutrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE, Greffier.
Sept—8,12

Succession de J. C. ROGER alias CHARLES ROGER. No 26,867

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle Orléans —Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécuteur testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Sept— 14 Greffier.

Succession de SIDNEY F. TATE—No 29,—

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle Orléans—Attendu que Wm Henderson a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administrateur à la succession de feu S. T. Tate décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
31 août— Greffier.

Succession de EUGENE et JAMES BORDUZAT,

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. A. Borduzat a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administrateur à la succession de feus Eugene et James Borduzat, décédés intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
31 août— Greffier.

Succession de LEWIS B. COLLINS—No 29 —

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que J. P. Sullivan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Lewis B. Collins, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de JAMES COLE—No 29,—

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de ADELINE STRANCE

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de THOMAS WILSON—No 29,378.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Henry Merch a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Thomas Wilson, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de J. A. SCHMITT

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et de toute responsabilité.

Par ordre de la Cour,
P. R. O'RORKE,
Greffier.

Succession de Charles Saulay le Bon

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
P. R. O'RORKE,
1er sept—6 9 Greffier.

DIXIEME TABLEAU ANNUEL

DE LA

Compagnie d'Assurance Hope de la Nlle-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie présente l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867........$196,082 34

Savoir :
Sur les risques d'incendie........$ 97,326 43
Sur les risques de mer........ 66,574 69
Sur les risques de rivière........ 32,181 12
$196,082 34

Montant des risques non expirés le 30 avril 1866........ 25,722 37
$221,804 61

Pertes payées dans la même période, savoir :
Sur les risques d'incendie........$ 47,764 74
Sur les risques maritimes........ 72,565 34
Sur les risques de rivière........ 15,633 83
$135,963 91

25 p. c. remis aux assurés........$ 45,143 08
Primes remises........ 5,282 37
Réassurances........ 10,922 51
$ 61,357 96
Taxes........ 11,976 64
Dépenses, intérêt en moins........ 9,877 46
$219,175 94

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets hypothécaires sur des propriétés foncières améliorées dans cette ville, valant le double du montant prêté $112,380 82
Prêts garantis par nantissement........ 34 049
Effets pour primes à courte échéance........ 9,215 07
Actions du "Valette Dry Dock Co."........ 6,000 00
Actions de banques et autres actions........ 4,547 50
Scrips de compagnies d'assurances mutuelles........ 2,050 00
Biens fonciers........ 16,745 88
Primes en voie de perception........ 32,007 65
En caisse........ 44,613 51

Total de l'actif....$252,628 67

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HY. PEYCHAUD, Président,
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi ce 4 mai 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Cette Compagnie continue à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, aux taux usuels, et rend 25 p. c. comptant aux assurés sur le montant de leurs primes.

Bureau No 21 rue du Camp.

DIRECTEURS :

J. Folger,	P. Maloohée,	J. C. Denis,
J. J. Adams,	Th. D. Miller,	T. N. Blake,
A. Ducros,	C. W. Bradbury,	Hy. Peychaud.

mai—1m

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL — SEPTEMBRE 1867.

Sont invitées à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent : —en cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au consulat.

B	I
Bellevue Louis	Ibos Pierre
Bellonque François	L
Billiac Bernard	Lastig E. Mme
Bunes Joseph	Lussan
Bayle Jean	Lesou Pierre Louis
C	M
Cary J B	Mourdefaim Prosper
Coudere Jean Pierre Philippe	Maseyrac Philippe
	Monvelain Auguste
Cajus, née Catoire	Mullane John
Corigot Léon	Meurras Auguste
D	Muller et Piaget
Defrance, née Généreuse	Minvielle Jean
Egallité Brun	Marès Paul
Dielo Jacques	P
Dengis Jean-Marie	Podeux, les héritiers
Deffray Clément	Palazeau Madeleine, Mlle
Dumail Jean Marie	Poisson Philippe
Dongrais François	Petit Eugène, cordonnier
Dumoret Jeanne-Marie	Pérès Auguste
De Bruaye Henri	R
Dupont Constance, née Loué	Ringé, née Louise Avignon
Darjean (les frères)	Raboordin Charles
Dupsseur Edouard	Rey Baptiste
De Livandais Charles	Rousset, née Rouget
Drouz (la famille)	S
Doshe Anna Mlle	Selmy, les époux
F	Silve Jean Homère
Ferrère Gustave	Sellier Joseph
G	Silvy Louis
Gresso Hyacinthe	Stosse Jacques
Gugol Théodore	T
H	Tricon Henri & Co
Host Alexandre	Z
Hestrès François Victor	Zober Eugène.

La Chancellerie du Consulat de France, sise rue St Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés, de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
3 sept

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Marchandises sèches. Marchandises sèches.
PAR VINCENT & CO.
W. P. VINCENT, encanteur.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, dans leur salle d'encan au No 16 de la rue de Chartres, il sera vendu—

Un choix de marchandises sèches de saison, telles que: Stripes, denims, osnaburgs, coton blanc et coton écru à draps et à chemises, jeans, Kerseys, cout l, molleton blanc et molleton écru, mousselines de laine, crash, draps, casimirs, satinets, flanelles, rouge, blanche, bleue et jaune; indiennes, chemises ginge, hickory et futaine, chemises de fantaisie, caleçons en jean, cordes élastiques, &c. &c.
5 sept

PAR HOLZ BLOHM & CO.

LES BILLETS DE VILLE PRIS AU PAIR.
Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

JEUDI, 5 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

487 lots de marchandises sèches bien assorties,
300 douzaines chemises toile blanche et mérinos,
200 lots d'habillements de saison,
400 douzaines chapeaux pour hommes et pour jeunes garçons.
—ET—
100 caisses de bottes, souliers et brodequins.

Conditions, comptant—La moitié en billets de la ville au pair, et le reste en billets du Trésor des Etats Unis. 5sept

FRANCIS FERNANDEZ & CO

Marchandises sèches étrangères et du pays
PAR FRANCIS FERNANDEZ & CO.
F. FERNANDEZ, encanteur.

AUJOURD'HUI jeudi, 5 septembre, il sera vendu, à 10 heures précises, à leur salle d'encan, No 44, rue Vieille-Levée,—Un lot de marchandises sèches étrangères et du pays, telles que : Cotons blanc et écru, flanelles, Kentucky jeans, Louisiana stripes, indiennes, tweeds, flanelles imprimées, jacquettes flanelle bleue, molletons, cotonnades, denims, mozambiques, mouchoirs madras, corsets, rubans, caleçons, chemises de peau, gilets en laine, chemises mérinos, &c. &c. &c.
Conditions à la vente. 5 sept

PAR FORSTALL & SPEAR.

Succession de A. H. Heurtaux

Vente d'une carabine Maufield et d'effets personnels.

PAR FORSTALL & SPEAR.
PLACIDE J SPEAR, encanteur.
Salle d'encan, 36 rue Bienville.

LE VENDREDI, 6 septembre 1867, à onze heures, il sera vendu à leur salle d'encan, rue Bienville, No 36, une CARABINE Maufield, avec sabre-bayonnette, une MALLE et une VALISE, en cuir, un pardessus, trois jaquettes, une redingote, des pantalons, des gilets, des cravates, du linge de corps, et un lot de souliers et de bottes, et divers objets, le tout dépendant de la succession de A. H. Heurtaux.
Conditions à la vente. 5sept.

PAR J. P. BOISSEAU.

Jambons passés au sucre, langues, farine, whiskey, fromage, &c.

PAR J P. BOISSEAU, Encanteur—Il sera vendu, aujourd'hui, jeudi 5 septembre, à 11 heures du matin, au magasin Nos 49 et 51 rue Gravier,—jambons passés au sucre, langues, fromage, whisky, sauce de vin, genièvre, huile en caisses de pommes, indigo, moutarde, tabac à chiquer et à fumer. Egalement 25 barils farine.
Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 5 sept

PAR S. GUINAULT

Vente pour cause de départ.
PAR S. GUINAULT, encanteur.

Bureau, enc. Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 7 septembre 1867, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 46 pieds 7 pouces de face à la rue Morales sur 113 pieds 7 pouces 4 lignes de profondeur entre les rues Presse et St Ferdinand. Ensemble une maison (No 396) de quatre chambres, avec deux cabinets et galerie derrière, deux colonnes de trois chambres, citerne, puits latrines, &c. &c. Le tout dans un bon état de réparations.

Voir le plan exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date.

Acte de vente pardevant O. Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres.

Les banquettes sont faites en briques et en ... et sont payées. 5 sept

"Vente remise pour cause de mauvais temps."
PAR S. GUINAULT
F. BUCKINGHAM, Encanteur.

LUNDI, 9 septembre 1867, il sera vendu à 11 heures du matin, à Carrollton, sur le Canal Avenue, à l'écurie de ...

12 belles vaches laitières ... avec veau ... et autres sur le point de vêler,
2 chevaux
1 charrette à lait.

La vente est faite pour cause de ... de la vacherie.

Conditions—Jusqu'à $200, comptant ; et au dessus de $200, neuf mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur. sept

A vendre à des conditions avantageuses,

EUne résidence en briques à étages, très commode, située ... de la cathédrale, ayant salle salon, huit chambres ... dans la cour ... chambres à domestiques, ... pavée en pierres plates et ... briques. Waterworks, citerne, &c., &c.

Prix et conditions s'adresser encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

S. GUINAULT, Encanteur
Possession ne sera donnée qu'au 1er novembre prochain. 1er sept.

Terrain sur la rue Conti.

PAR S. GUINAULT encanteur, bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville.—Samedi, 7 septembre 1867, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—Un lot de terre mesurant 28 pieds de face à la rue Conti, sur 100 pieds de profondeur entre Dryades et Rampart. Ce terrain fait partie de propriétés connues ... Voir le plan à la Bourse.—Conditions : comptant en greenbacks.

Acte pardevant A. Ducatel, notaire public. sept

VACHES.

PAR S GUINAULT, encanteur.

Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.

JEUDI 5 septembre 1867, il sera vendu, à 10 heures du matin, à l'écurie de Bernard ... sur le chemin de Gentilly, vis à vis du ... pour compte d'une personne qui se retire des affaires—

22 belles vaches laitières, plusieurs avec jeunes veaux et d'autres au moment de vêler.

2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 dito à provisions. La clientèle de maît ... sera donnée ... au plus fort enchérisseur.

Conditions—Jusqu'à $100, comptant ; de $100 à $300, 6 mois de crédit ; et au-dessus de $300, 9 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction du vendeur. 1sept

PAR CHARLES E. FORTIER.

Bandages herniaires. Bandages herniaires.

Pour le compte de ...

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 33.

JEUDI, 5 septembre 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au No 33 de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée—

Quinze douzaines bandages herniaires en parfait état.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 4 sept

Meubles. Meubles.
PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 33.

JEUDI, 5 septembre 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au No 33 de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée—

Un lot de meubles comprenant : lits de fer, chaises, armoires, meubles de cottage, matelas, &c.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 4 sept

Nattes. Nattes.
Pour le compte de qui il appartiendra.
PAR CHARLES E. FORTIER Encanteur
Bureau, rue Bienville, No 33.

JEUDI, 5 septembre 1867, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, au No 33 de la rue Bienville, entre les rues Chartres et Levée—

30 pièces de nattes légèrement avariées
4 pièces de nattes ... de bureau.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. 4 sept

GIVEN, BROWN & CO,

R. F. GIVEN,	D. A. GIVEN,
W. G. BROWN,	S. S. DICKERSON.

Successeurs de GIVEN WATTS & CO.,
FACTEURS DE COTON
ET
COMMISSIONNAIRES,
Rue de la Commune, No 196, Nlle-Orléans
29 juillet—6 m

HOTELS, RESTAURANTS, etc

LA DOMINICA.

Confiserie, Pâtisserie, Glaces et Sorbets, LUNCH ET REPAS SUR COMMANDES, NOCES &c.

Angle Canal et Bourgogne.
30 mai—1 an L. B. GASTINEL.

RESTAURANT ST-LOUIS.

75 & 77......RUE ST-LOUIS......75 & 77

Tenu par H. Barthe.

M. HENRI BARTHE a l'honneur de prévenir ses amis et connaissances ainsi que le public que le samedi, 1er juin, il fera l'ouverture des nouveaux salons de société et cabinets particuliers qu'il vient de faire construire au-dessus de son restaurant. Rien n'ayant été épargné pour que ces salons soient vastes et aérés, communiquant à une belle et spacieuse galerie, et ameublement étant en tout point conforme à l'agrandissement de son établissement, les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, y trouveront toujours le comfort et l'élégance désirables. Comme par le passé, un choix de mets fins et variés, une cuisine succulente des vins de premier choix et surtout une grande modicité de prix recommanderont l'établissement.

Le Restaurant restera ouvert tous les jours jusqu'à minuit. 31mai—6m

RESTAURANT FRANCAIS,

..................RUE ROYALE..................39

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES.—Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas de noces, baptême, &c., &c. M. FORGET conservera ses anciens prix.
1er juillet—

RESTAURANT COSMOPOLITE

LOUIS CHAPLAIN,
propriétaire,
No 11 Rue Royale, entre Canal et Douane—SALON au premier pour noces et repas de familles—CHAMBRES garnies pour les habitants.—Le restaurant sera toujours pourvu de tout ce que le marché pourra fournir de mieux, ainsi que la cave, qui est remplie des premiers crus de Bordeaux et de Bourgogne. Les prix sont modérés. Le restaurant est ouvert jusqu'à minuit.
27 janv—1 an

PREMIER ETAT ANNUEL

(HUIT MOIS)

De la Compagnie d'Assurance des Facteurs et Commerçants,

Rue Carondelet, No. 39.

Nlle-Orléans, 30 Avril 1867.

LES Directeurs, conformément à la Charte de la Compagnie, publient l'état suivant de ses affaires pour les huit mois expirés le 30 avril 1867 :

Total des Primes reçues du 1er. Septembre 1866 au 30 Avril 1867 — huit mois.

Risques d'Incendie........ $150,143 48
Risques sur les Rivières........ 210,112 55
Risques sur les Mers........ 53,370 41—$413,626 42
Moins les Primes remboursées........ 1,010 09

Montant net des Primes........ $412,616 31

Pertes payées, moins le Sauvetage.

Sur les Risques d'Incendie........ $41,438 55
Sur les Risques des Rivières........ 232,317 04
Sur les Risques de Mer........ 67,395 53—$341,151 12

Différence........ $71,465 31

En moins, les Réassurances........ $14,427 30
Réemboursé........ 19,104 27

Frais d'organisation, dépenses générales, taxes de ville, d'Etat, de revenu intérieur, etc........ 34 500 06

Total........ $68,031 73

En moins, Intérêt Escompte au crédit des Dépenses casuelles........ $6,003 43—$61,948

Excès........ $10,116 91

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Billets de capital........ $334,730 00
En caisse........ 54,535 34
Primes, etc, en voie de perception........ 87,337 40
Actions de Chemins de fer de la ville........ 64,475 00
Meubles, installations de bureau, etc........ 5,709 17

$546,816 91

Primes non expirées le 30 avril 1867, $37,084 00

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

[Signé] MICHEL MUSSON, Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, paroisse d'Orléans, ville de la Nlle Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, ce 15 mai 1867.
(Signé) G. H. BRAUGHN,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du 3 juin 1867, un dividende—intérêt de dix pour cent par an sur les paiements comptant du capital.

MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED. A. PALFREY, Secrétaire.

— DIRECTEURS. —

James Hewitt,	J. D. Blair,
Jos. W. Carroll,	T. M. Scott,
W. A. Johnson,	Wm. Bell,
J. W. Burbridge,	Robt. Pitkin,
J. I. Noble,	Alf. H. Isaacson,
Moses Greenwood,	F. S. Wilts,
Alf. S. Huntington,	Richard Milliken,
J. G. Brown,	Samuel E. Moore,
John Phelps,	Wm. H. Henning,
Marshall J. Smith,	H. McNeil Vance,
L. Caulfield,	W. B. Tullis,
John Chaffe,	Hugh McColl,
	L. H. Terry.

17mai—1m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

Bottes, Souliers, Brodequins. Chemises, Chapeaux et Sacs de Voyage.

PAR E. ROGER & Co.,
H. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 5 septembre, il sera vendu à 10 heures précises, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille-Levée,—

100 caisses bottes, souliers et brodequins,
100 lots linge fait de saison,
100 douzaines chemises,
200 " chapeaux,
50 " sacs de voyage,
Conditions à la vente. 4 sept

PAR LOUIS STERN & BRO.

Marchandises sèches, Lingerie, Coutellerie
PAR LOUIS STERN & BRO.,
M. STERN, Encanteur.

IL sera vendu, vendredi, 6 septembre, dans notre salle d'encan, au No 36 de la rue du Camp, sans réserve, pour clore diverses consignations—

200 lots de marchandises de fonds et de fantaisie—Indiennes françaises, anglaises et américaines; toiles d'Irlande, cachemires, alpacas français et américains, satinets, tweeds, kerseys, coutils à matelas, stripes, mouchoirs toile et mouchoirs soie, jeans du Kentucky, flanelles, cotonnades Ripka, camlet jeans, nankeen, jaconas ; bonneterie en laine et coton, pour dames, hommes et enfants ; coton blanc et coton écru 3/4 7/8, 4/4 et 10/4 à draps et à chemises ; corsets, parapluies, &c., &c.

Egalement

100 douzaines chemises de dessus, de voyage, pour messieurs,
50 " chemises de peau, mérinos et coton,
50 " caleçons.

ET

100 douzaines coutellerie de table, anglaise, de Turner et ... de R gers
400 " couteaux de poche, anglais et américains
100 " rasoirs.
50 lots de "notions", &c., &c., &c.
Conditions, à la vente. 5sept

Meubles. Meubles.

Succession de Lucilla Tacker—No 29,— Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR LOUIS STERN & BROS
Bureau rue du Camp, No 36,
M. STERN, encanteur.

MARDI, 17 septembre 1867, à 10 heures du matin, dans les lieux, au No 212 de la rue St-Louis—en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du ... septembre 1867, dans le No 29,553 du dossier de la dite Cour, il sera vendu pour le compte de la dite succession—

Un grand et bel assortiment de meubles et de lingerie, bois de lit en acajou, en noyer et en bois de rose, armoires ... glaces, sofas, tables, buffets, glaces, verrerie, cristaux et chaises, lampes, ... porcelaine, verrerie, ornements de cheminée, pendules couteaux et fourchettes, cuillères, fourneaux, batterie de cuisine, literie, matelas, linge, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 4 sept

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de
BERNARD TURPIN.

Vente pour cause de départ d'un grand stock d'Eaux de vie françaises, Vins Vermouth, Sardines, Huile d'olives, &c., &c.

PAR EUGENE TOURNÉ.

MERCREDI 18 septembre 1867, à ... heures A. M., il sera vendu, au magasin des importateurs MM. ... Frères, No ... rue Vieille Levée, sans réserve, les articles suivants :

[Liste des articles — eaux-de-vie françaises, vins rouge et blanc de Bordeaux, ... caisses, vins d'Espagne, ... quarts de pipes madère, sherry et porto, ... caisses cerises à l'eau-de-vie, ... vermouth Noilly, Pratt & Co, &c., ... sardines en quarts et demies boîtes, ... paniers et caisses huile couteaux et demi-bouteilles, citrons, petits pois, champignons, truffes, whisky, thé vert, noir, &c. — en partie illisible.]

Les catalogues seront prêts ... à ... et les échantillons exposés le matin avant la vente. 5sept

PAR D. E. MORPHY.

Faïence ! Faïence !
PAR D. E. MORPHY, encanteur.

[Texte très effacé — vente de faïence ... pour le compte de ... septembre 1867 ... Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.]

Grand stock de vins, liqueurs, groceries, &c.
PAR D. E. MORPHY ...

[Texte très effacé — liste de vins et liqueurs, thé vert, ... Conditions ...]

Vin de Malaga. Vin de Malaga.
PAR D. E. MORPHY ...

[Texte très effacé ... Vin de Malaga ... Xérès ... Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.]

PAR G. DE FERIET.

Morceau de Terre de Prix dans le Troisième District de cette Ville.

PAR LOUIS H. FERIET, Encanteur
Bureau, Passage de la Bourse ...

SAMEDI ... septembre ... à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs ...

[Texte très effacé — description d'un morceau de terre ... Conditions ...]

Vente pour le Compte d'un Premier Acquéreur.

Propriété de prix dans la rue Dauphine sur la ligne du chemin de fer de la ville.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, No ... rue Royale.

JEUDI, 5 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale ...

[Texte très effacé — un terrain situé dans le Troisième District de cette ville ... rue Dauphine ... Conditions ...]

Terrains de prix pour bâtir, dans la rue Enghien, entre les rues Victoire et Levée.

Succession de ...

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Royale, No 62.

LUNDI, 23 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale entre les rues Canal et Douane, sera vendu, ... par ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 17 août 1867, la propriété suivante dépendant de la dite succession, savoir :

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Victoire, Espagne et Enghien, ... Conditions—La moitié comptant ; le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an, ... Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
22 août—22 23 août—4 11 17 23 sept

Compagnie Ætna d'Assurance de la vie, Hartford, Conn.

ACTIF..................$5,000,000

Organisée en 1820.

"Cinquante pour cent de dividende"—Elle n'a jamais mis une réclamation en litige".

ELLE PAIE PROMPTEMENT.

KING & FITZGERALD, agents,
7mai—1an Rue Carondelet, No 2

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

TREIZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires ;

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1867, y compris les primes non expirées de l'année précédente

Sur les risques d'incendie........ $885,910 49
Sur les risques de rivières........ 290,...
Sur les risques de mer........ 357,2.. 32

Total des primes........ $1,433,479 86

En moins.—Primes sur risques non-expirés le 31 mai 1867........ $224,182
Primes remboursées........ 25,955 29 250,137 29

Montant net des primes le 31 mai 1867 $1,183,342 57

Pertes payées pendant l'année
Sur les risques d'incendie........ $311,223 89
Sur les risques de rivières........ 199,719 43
Sur les risques de mer........ 278,627 60
$789,570 92

Taxes........ 53,650 57

Réassurances.—Dépenses ; Profits, pertes, moins intérêts 83,302 44 $926,523 93

Bénéfice net........ $256,818 64

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Propriétés foncières........ $159,617 87
Billets garantis par hypothèques........ 591,980 18
Billets garantis par nantissements........ 100,067 40
En caisse........ 74,750 32
Actions de banques et de chemin de fer........ 143,735
Primes en voie de perception........ 95,629 33
Bons de la Ville........ 56,639
Effets à recevoir........ 113,891 78
Scrips de Compagnies d'Assurances........ 36,715
Actions de Dry Dock Valletti........ 15,000
Actions de la Presse "Levee Steam"........ 5,000
Actions du "Marine Dry Dock"........ 2,500
Actions du "Merchants Exchange"........ 1,000
Actions du "Lightering Wrecking Co"........ 1,000
Bons de l'Etat........ 1,500

Total........ $1,406,416 43

En moins

Intérêts non réclamés, et intérêts à payer en juillet prochain........ $96,264 12

30 pour cent sur le capital du scrip de 1859, payable en juillet........ 59,548 50

Primes sur risques non terminés le 31 mai 1867........ 224,182 $378,994 2

Actif net........ $1,027,421 81

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Secrétaire.
JOHN PEMBERTON, Président

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans,
Assermenté et signé pardevant moi, ce 6 juin 1867.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

A une Assemblée des Directeurs tenue le 6 juin 1867, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip, de Vingt pour Cent sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scrips seront émis le premier lundi de juillet prochain. TRENTE POUR CENT SUR LE CAPITAL DU SCRIP DE 1859 et Six pour Cent d'intérêts sur tous les scrips émis par la Compagnie.

— Directeurs. —

John Pemberton,	M. Puig,
Chs. Bégory,	David McCoard,
Pierre Poutz,	F. Maspero,
S. Q. Relf,	L T. Généres,
J. J. Fernandez,	J. Morgan Hall,
E. Dusseur	7 juin—30

VICTOR CHOPPIN vs W. COX & CO.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 15,247.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi vingt-trois de septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, St. Joseph, Julie et des Magasins, désigné par le numéro 12, d'après un plan dressé par Pilié, voyer, le 29 d'avril 1842 et déposé en l'étude de Felix Grima, alors notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure environ vingt-cinq pieds trois pouces et six lignes de face à la rue du Camp, sur environ cent cinquante pieds six pouces de profondeur, entre lignes égales et parallèles. Le tout, plus ou moins, mesure américaine et est borné dans le fond par une allée commune conduisant à la rue St-Joseph, conformément au dit plan.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Saisie dans l'affaire ci-dessus, comme appartenant au défendeur Walter Cox.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
HARRY T. HAYS.
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 août—31 ; sept 9,16,23

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOFFMAN & MARKS.

GRANDE VENTE SANS RESERVE DE 350 lots d'habillements fins, de saison 200 lots de lingerie de messieurs—150 douzaines chapeaux fourrure et casimir français, fins.

PAR HOFFMAN & MARKS.
S. S. ZELNICKER, encanteur
Bureau rue de Chartres No 20

IL sera vendu, jeudi, 5 septembre, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan au No 20 de la rue de Chartres—

350 lots d'habillements fins, de saison, comprenant les plus bel assortiment de la saison réduits ... mr Harrison, habits ... habits de ... pantalons ... drap noir, ... chapeaux ... chapeaux ... chemises.

— Egalement—

200 lots de lingerie de messieurs.
150 douzaines chapeaux fourrure et casimir français à ...
Conditions à la vente. 5sept

MONTGOMERY BROS & CO.

Meubles. Meubles. Meubles
PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur

IL sera vendu, jeudi, 5 septembre, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siège à ressorts, table de centre ... lits en bois de marbre, buffets à dessus de marbre, ... gravures, tableaux, pièces, batterie de cuisine, etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à sièges et bois et rotin. 5sept

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux de voiture appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan.

PAR MONTGOMERY, BRO & CO.
R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi 5 septembre, à 11 heures du matin aux écuries de ... rue Gravier.
Elégants Chevaux appareillés ...
... de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI :

Buggies découvertes et couvertes harnais wagons, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis 5 sept

Le beau magasin en briques et à 3 étages, bien situé, au coin des rues Camp et Canal

Vente à l'encan.

Dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la Nlle-Orléans. No 18,141. Devant la Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR MONTGOMERY, BROS & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

EN vertu d'un ordre de vente, daté du 3 ... et émané par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la Première Banque Nationale de la N. Orléans, No 18,141 du dossier de la dite Cour, je vendrai à l'encan public SAMEDI ... septembre ... à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, les biens suivants, après décrits :

UN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ...

[Texte très effacé — description du terrain, rues Camp et Magasin ... conditions ... hypothèques ... billets ... Henry Hart ... Banque Nationale ...]

PAR ALFRED BOULIGNY.

Billets à Ordre.

[Texte très effacé — liste de billets à ordre, par Henry Hart, J. J. Hart & Co., Hughes Hynes & Co., J. P. Woods, E. D. Forrest, W. E. Leverich, J. J. Rowe, C. F. Stewart, G. W. Robb, Thomas F. Steele, Ann D. Haynes, Vincent Rivera, S. B. Hammond, R. H. Bryce, Robert W. Harris, W. D. J. Warner et autres ... Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.]

Succession de François Tiaspherne Boutté, No 44.

PAR ALFRED BOULIGNY encanteur
Bureau No 2 rue Carondelet

IL sera vendu à l'encan JEUDI le 26 septembre 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. Casebet, juge de la Seconde Cour de District pour la paroisse Jefferson, en date du 15 juin 1867, No 44 du dossier de la dite Cour, pour compte de la succession de François Tiaspherne Boutté, sise à Bataria, paroisse Jefferson.

Une portion de terre mesurant à peu près quatre arpents et demi de face à la rivière Ouacha, s'étendant sur toute la profondeur de l'île jusqu'au Ouacha, bornée d'un côté par la propriété de Maison Perrin et de l'autre par la propriété de Manuel Dumet frères. A la distance de trente arpents de la rivière Ouacha, la dite propriété reprend sa première largeur aux environs de cinq arpents de face à la ... jusqu'au profondeur jusqu'au lac Ouacha, cette profondeur étant à peu près ...

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant en une maison ... (non achevée) contenant sept chambres, galerie devant, etc., etc.

TERMES ET CONDITIONS—Un moitié comptant et la balance à un crédit de six et douze mois en billets de l'acquéreur, divisés par coupons garantis par hypothèque sur la propriété vendue, payables à la Banque des Citoyens et portant 8 pour cent d'intérêts par an, après l'échéance jusqu'à parfait paiement et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement des dits billets.

Acte de vente pardevant O. Drouet notaire public aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres du Revenu des Etats-Unis.

24 août—31—7 26 septembre